

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 MAI 2016

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2016

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 avril dernier est approuvé à l'unanimité.

II – PRESENTATION DU SMIDEN

Audrey VALLIENNE et Guillaume DROUET, agents du SMIDEN (syndicat mixte pour le développement numérique) présentent leur structure.

Cet établissement public regroupe les communautés de communes d'Orée de Bercé-Bélinois et du Sud-Est du Pays Manceau et gère deux cybercentres ouverts à tous.

Il est composé de trois pôles :

- Le pôle multimédia, ouvert à tout public, organise des sessions de différentes formations, d'initiations au traitement de texte, au tableur et des animations diverses ;
- Le pôle SIG (système d'informations géographiques) travaille en intranet avec les communes du territoire sur la cartographie, en partenariat avec le Pays du Mans pour le service d'application du droit des sols ;
- Le pôle technique gère environ 250 postes informatiques sur différents sites du territoire.

III - TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises.

Dans les formes réglementaires, sont successivement désignés :

- Monsieur Martial SOULIS,
- Madame Laurette LEQUIMBRE,
- Madame Linda ARRIVE.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés. La liste définitive sera établie par des magistrats.

IV – REGLEMENTS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Après en avoir délibéré, le conseil apporte des ajustements aux différents règlements des activités périscolaires.

V - REGLEMENT DU CIMETIERE

Suite à l'aménagement du site cinéraire, et après en avoir délibéré, le conseil adopte le règlement modifié et complété de plusieurs articles relatifs aux installations de columbarium, jardin du souvenir, caverne.

VI – DETR 2016

Lors de sa séance du 25 février dernier, le conseil municipal avait défini les projets susceptibles d'être éligibles dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016 :

- 1 – construction d'une salle de motricité au groupe scolaire
- 2 – Opérations cœur de village (aménagement de trottoirs et éclairage public)

Certaines dépenses sont inéligibles :
Salle de motricité :
Les aménagements extérieurs : 5 500 € HT.

Aménagement de la rue des Tulipes :
Le remplacement de la canalisation d'eau pluviale : 56 639,92 €.

Après délibération, le conseil municipal modifie les modalités de financement :

Construction d'une salle de motricité au groupe scolaire

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	107 500 €
DETR	107 500 € (taux 50 %)
TOTAL	215 000 €

Opération cœur de village

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	103 126 €
DETR	25 781 € (taux 20 %)
TOTAL	128 907 €

VII – AFFAIRES DIVERSES

A – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant à la convention d'utilisation de la salle polyvalente avec le lycée André Provots pour l'année 2016.

B – Vente de l'habitation rue des Tulipes

Lors de la visite de l'habitation sise 22 rue des Tulipes, un ruban de signalisation parallèle au chemin était implanté. Les acquéreurs pensaient que l'alignement de la propriété suivait la rubalise. Un nouveau bornage à leur charge a été réalisé ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'acte de vente selon le nouveau bornage (soit + environ 39 m²).

C – Diagnostic assainissement

Une étude pour le captage des eaux pluviales du haut du village était inscrite au budget.

Un diagnostic assainissement est nécessaire au préalable. Celui-ci peut être subventionné à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la réalisation d'une étude de diagnostic d'assainissement.

D – MJC

Il est rapporté que la MJC traverse une situation financière difficile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder la gratuité de la salle polyvalente à l'occasion du gala de fin d'année.

E – Chemin de la Hallerie

Un riverain souhaite acquérir ce chemin.

Considérant qu'il s'agit d'un chemin rural qui dessert plusieurs propriétés, le conseil municipal émet des réserves à cette vente. Une rencontre avec l'intéressé sera nécessaire pour lui présenter les problèmes que cela soulève.

F – Lotissement de la Haute Paillerie

Il est soulevé des problèmes de visibilité au lotissement de la Haute Paillerie et du plan de circulation.

Une réunion de quartier est à prévoir.

G – PLU

Une réunion est prévue le 17 juin prochain à 14 heures afin de revoir certains articles du plan local d'urbanisme.

H – Défibrillateurs

L'Amicale des sapeurs-pompiers propose d'organiser des séances d'informations gratuites à l'utilisation des défibrillateurs.

Ceux-ci seront inscrits sur un site spécialisé qui localise tous les défibrillateurs.

L'union départementale des sapeurs-pompiers propose d'organiser, dans le cadre des TAP, des formations aux gestes de 1^{er} secours pour la classe de CM2.

I – Divers

- Monsieur FOUCHARD propose des places pour le concert des Chorallèges le 2 juin prochain au prix de 6 €.
- Il est signalé qu'une haie est très haute et dépasse sur le chemin de la Petite Chevallerie, les services de la communauté de communes seront sollicités.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal que les pouvoirs de police de la circulation et du stationnement des maires ont été transférés à la Présidente de la communauté de communes. Ainsi tous les projets d'arrêtés en matière de voirie sont transmis pour signature à la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

La secrétaire de séance,

Véronique CORMIER

Le maire,

Bernard LAIR